

divers départements, durant la période de temps en question, puis j'ai fait la répartition la plus raisonnable et la plus équitable possible entre les différents départements.

J'ajouterais encore que, aussitôt après avoir pris connaissance des critiques de M. McKenzie à ce sujet, telles qu'elles ont paru dans les Débats, j'ai écrit à l'hon. M. Hazen pour lui donner tous les renseignements à ce propos.

Espérant que l'auditeur général jugera suffisants les présents renseignements, je demeure votre tout dévoué,

(Signé) : H. P. Duchemin.

Je ne voudrais pour rien au monde prendre ainsi le temps de cette Chambre, n'eût été l'accusation voilée, qui apparaît contre moi, dans les colonnes des "Débats" du 3 mars 1915, que j'aurais fait une assertion erronée devant le Parlement. M. Duchemin prétend qu'il travaillait à la rédaction de ces rapports, les 11 et 12 septembre 1912, quand il a lui-même déclaré par écrit que ces documents étaient sortis de ses mains et avaient été expédiés à Ottawa le 7 et le 9 du même mois. Lorsque j'eus mis la main sur ces dossiers, vu que j'étais personnellement au courant des faits, j'ai cru qu'il était de mon devoir de signaler à l'attention du Gouvernement qu'il avait été surchargé relativement à ces enquêtes. Le compte de M. Duchemin au lieu de \$128 et quelques cents, n'aurait dû être que de \$21.35. Le Gouvernement devrait s'assurer s'il a payé plus qu'il ne devait à M. Duchemin, dans la même proportion, relativement aux \$6,500 qu'il a reçus pour ses services.

Les accusations que j'ai portées, sont parfaitement justifiées, d'après les renseignements que j'ai en ma possession, et le département des Douanes n'avait pas le droit de m'accuser d'avoir fait des déclarations inexactes, devant cette assemblée.

L'hon. J. D. REID (ministre des Douanes) : Cette question fut signalée au Gouvernement par le député de Cap-Breton-nord au cours de la session de 1914. J'ai appris avec regret qu'il l'avait soulevée en mon absence, lors de la discussion des crédits des Travaux publics. Si j'avais été là pour lui répondre, ce malentendu ne se serait peut-être pas produit.

L'attitude de l'honorable député prouve qu'il a des griefs au sujet de M. Duchemin, et la réplique du ministre des Douanes l'a quelque peu indisposé. Pour moi, je ne voulais pas donner de réponse susceptible de le mécontenter; mais j'avais à dire si les accusations qu'on avait portées étaient bien ou mal fondées. Les dossiers du ministère des Douanes et la preuve mise devant les yeux de l'honorable député auraient dû lui défendre de parler comme il l'a fait.

Je n'ai jamais vu M. Duchemin, je ne le connaissais pas du tout jusqu'à ce qu'on l'eût mentionné dans cette Chambre et qu'il m'eût été donné de faire des recherches à son sujet. Des membres de la gauche qui le connaissent m'ont dit, en réponse à certaines questions que je leur ai faites, que c'était un homme parfaitement honorable qui devait tenir à rendre la décision la plus honnête possible dans chaque affaire où il a eu à juger. Était-il juste que l'honorable député profitât du privilège qui lui est accordé pour faire pareille question au sujet de M. Duchemin.

M. McKENZIE: Si le ministre veut bien y regarder de près, il trouvera que je n'ai pas fait de question comme celle-là.

L'hon. M. REID: Si le compte rendu des débats est tel que je le pense, l'honorable député a fait la question au nom du député de Guysborough.

M. McKENZIE: Pas du tout.

L'hon. M. REID: En tout cas, on a fait cette question. Était-il juste de demander si le Gouvernement avait l'intention de prendre des mesures pour recouvrer de M. H. P. Duchemin les deniers qu'il avait ainsi obtenus?

M. McKENZIE: Je n'ai pas fait cette question-là.

L'hon. M. REID: C'est le député de Guysborough qui l'a faite, et on a répondu que les déclarations formulées en 1914 et consignées dans les débats, étaient mensongères.

Le député de Cap-Breton-nord a dit que M. Duchemin avait envoyé au ministère des Douanes six états différents, c'est-à-dire un au sujet de chacun des six hommes sur le compte de qui il avait fait une enquête. Cela n'est pas conforme aux faits.

M. McKENZIE: Je ne veux pas qu'il y ait de malentendus à ce sujet. J'avais ces six états à la main quand j'ai adressé la parole. Ce sont les sténographes des "Débats" qui les ont maintenant.

L'hon. M. REID: Je les ai ici devant moi. Je veux traiter la question d'une façon impartiale. M. Duchemin a rendu compte dans un seul et même état, au sujet de toutes ces enquêtes. Voici le compte qu'il a présenté le 31 octobre 1912.

Sydney (N.-E.), 31 octobre 1912.
Le ministère des Douanes, en compte avec H. P. Duchemin, commissaire-enquêteur.
Six jours (partie des 2, 5, 6, 7, 9, 11 et 12 septembre) voyages, notification d'avis, de subpœnas, etc., direction